

MANAGER LES RELATIONS SOCIALES INDIVIDUELLES

OBJECTIFS

Garantir l'actualisation des règles internes.
Conseiller et former les managers à la pratique du droit individuel.
Piloter les procédures disciplinaires et faire appliquer les sanctions.
Représenter l'entreprise dans le cadre d'une procédure prud'homale.

LES PLUS

Un sujet à fort enjeu traité au travers d'exemples, de cas pratiques et d'illustrations tirées de la jurisprudence
Tous les modes de rupture étudiés à la loupe : licenciement, démission, prise d'acte, rupture conventionnelle, transaction, retraite
Des conseils pratiques pour prévenir et gérer un contentieux prud'homal
Une formation opérationnelle qui répond à toutes les questions sur la durée du travail
Un bloc de compétences éligible au CPF et bénéficiant de la certification Sup des RH
Inclus : les ouvrages **Quel pouvoir disciplinaire pour l'employeur ?**

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cette certification est ouverte à tout salarié, titulaire d'un Bac + 3 et d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle à un poste à responsabilité. Le candidat qui ne satisfait pas à ce critère, peut demander une étude en commission pour la Validation des Acquis Professionnels (VAP 85) qui étudie son expérience et lui accorde une dérogation.

ADMISSION

La procédure d'admission vise à vérifier l'adéquation entre les prérequis, le choix du parcours certifiant, le projet professionnel et le profil du candidat. Elle comprend : • L'étude du dossier de candidature, composé d'un CV et d'une lettre de motivation, • Un entretien téléphonique. Les dossiers de candidature sont validés par GERESO et SUP DES RH. A l'issue de la procédure, chaque candidat reçoit une réponse par un courrier motivé.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid assurée par la solution LearnEval

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L' épreuve a lieu entre 1 à 3 mois après la fin du parcours de formation : Epreuve orale devant un jury professionnel sur un cas pratique d'entreprise (2 questions : 15mn de préparation et 15 mn d'oral).

4

MODULES

8

JOURS

56

HEURES

de formation
en présentiel
+ examen

MODULE #1

L'entreprise et la vie privée
Droits et obligations de l'employeur et du salarié
2 JOURS

MODULE #3

Procédure disciplinaire et contentieux prud'homal
Sécuriser ses pratiques et anticiper les risques
2 JOURS

MODULE #2

Rupture du contrat de travail
Licenciement - Démission - Départs négociés - Retraite
2 JOURS

MODULE #4

Durée du travail
Obligations de l'employeur et dernière actualité
2 JOURS



PROGRAMME

Modules de formation à suivre sur une période maximale de 12 mois

L'ENTREPRISE ET LA VIE PRIVÉE (2 JOURS - VIDW)

- › Définition et régime juridique de la notion de vie privée
- › Les outils de contrôle des salariés par l'employeur
- › La vie privée au cours de la relation de travail : obligations des parties
- › Rupture du contrat de travail et vie privée
- › Les outils et les acteurs garantissant le respect de la vie privée des salariés

RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL (2 JOURS - RUPT)

- › Comment gérer la fin de la période d'essai ?
- › Licenciement pour motif personnel
- › Licenciement des salariés protégés
- › Rupture à l'initiative du salarié
- › Rupture conventionnelle du contrat de travail
- › Transaction
- › Mise à la retraite et départ à la retraite

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE ET CONTENTIEUX PRUD'HOMAL (2 JOURS - PRUD)

- › La procédure disciplinaire
- › Sécuriser l'application de la procédure disciplinaire
- › La lettre de licenciement
- › La procédure prud'homale : constituer son dossier
- › Comprendre la représentation au conseil
- › L'audience prud'homale en pratique
- › La décision prud'homale : les apports de la loi Macron

DURÉE DU TRAVAIL (2 JOURS - RGTW)

- › Durée du travail : dispositions légales et impacts de la loi Travail
- › Aménager le temps de travail dans l'entreprise
- › Gérer le temps de travail des cadres
- › Le Compte Épargne Temps (CET)
- › Gérer les cas particuliers
- › Gérer le télétravail

TAUX DE RÉUSSITE

75% des candidats ont obtenu la certification (taux calculé sur la base des résultats des trois dernières années, actualisé au 4 janvier 2021).

PROMOTIONS À VENIR

16 et 17 Novembre 2020 - RUPT
+ 23 et 24 Novembre 2020 - VIDW
+ 3 et 4 Décembre 2020 - PRUD
+ 9 et 10 Février 2021 - RGTW

22 et 23 Mars 2021 - VIDW
+ 12 et 13 Avril 2021 - RUPT
+ 17 et 18 Mai 2021 - PRUD
+ 21 et 22 Juin 2021 - RGTW

9 et 10 Février 2021 - RGTW
+ 22 et 23 Mars 2021 - VIDW
+ 10 et 11 Juin 2021 - RUPT
+ 14 et 15 Octobre 2021 - PRUD

9 et 10 septembre 2021 - VIDW
+ 20 et 21 septembre 2021 - RGTW
+ 15 et 16 Novembre 2021 - RUPT
+ 13 et 14 Décembre 2021 - PRUD

AUTRES PROMOTIONS
nous consulter

LIEU

Espace Formation GERESO
Paris Montparnasse

TARIFS

6 690 € HT incluant :

- Support + e-ressources
 - Évaluation LearnEval
 - Préparation à l'examen
- Validité : 30/06/2024

Réf : **KRIW**
Formacode : 13222



Plus de détails sur cette formation :
www.gereso.com/KRIW



